

LE STATIONNEMENT

Dans le cœur de ville de Coulommiers, les parkings sont gratuits mais soumis à une durée d'utilisation en journée. Le stationnement en "zone bleue" permet ainsi la rotation des véhicules et de libérer des places.

Pour rappel, lorsque vous vous garez en "zone bleue", il est obligatoire de déposer votre disque de stationnement* à l'intérieur de votre véhicule, sur le tableau de bord côté conducteur de manière bien visible, en indiquant votre heure d'arrivée. La durée de la zone bleue est de 2h. Une fois cette durée dépassée, vous devez libérer la place.

Les horaires :

du lundi au samedi
de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h

La zone bleue n'est pas appliquée les dimanches et jours fériés.

D'autres parkings gratuits sont disponibles aux abords du centre-ville sans limite d'usage.

* en vente à l'Office de Tourisme

Le stationnement en centre-ville

proximité et gratuité



Zone bleue de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h
Tous les jours sauf dimanche et jours fériés - Temps de stationnement 2h

MAIRIE DE COULOMMIERS

13 rue du général de Gaulle

77120 COULOMMIERS

01 64 75 80 00

Nous contacter



